

Solliès-Pont, le 2 septembre 2008

## **POLITIQUE SECURITE**

*Dans le cadre des objectifs fondamentaux de notre entreprise, je tiens à rappeler l'importance que j'attache à l'accomplissement de nos interventions dans le respect des règles élémentaires en matière d'hygiène et sécurité.*

*Je considère la sécurité du personnel, ainsi que le déroulement sans incident de nos différentes prestations, comme notre priorité.*

*Cela signifie, entre autre, que chaque collaborateur a la responsabilité de veiller à sa propre sécurité et de ne pas porter atteinte à celle des autres.*

*Chacun d'entre nous se doit d'intervenir pour prévenir les actes ou situations dangereux et pour corriger tout manquement aux règles définies.*

*Il va de soi qu'un travail, ou une opération, ne pourra être commencé s'il ne peut pas être réalisé en toute sécurité.*

*L'attitude vis-à-vis de la sécurité sera un de mes critères essentiels quand j'aurai à apprécier les performances du personnel le long de l'échelle hiérarchique et des entreprises sous-traitantes.*

*Mon rôle et celui de l'encadrement, particulièrement impliqué à mes côtés sur ce terrain, restera centré sur la prévention, en particulier par la formation de base, le respect des règles, l'utilisation des matériels de sécurité, l'enrichissement des connaissances et le développement d'un climat propice à l'analyse en profondeur des causes d'incidents.*

*Ceci dans le but de faire évoluer notre politique vers une culture sécurité entreprise partagée de tous.*

*Je suis convaincu que la sécurité, comme la qualité, est une des composantes du professionnalisme, qu'elle conduit à l'excellence des opérations et qu'elle constitue un réel savoir-faire différenciateur du Groupe CIRCET.*

*J'ai une totale confiance dans notre succès.*

**Philippe LAMAZOU**  
**Directeur Général**

